
Conférence du désarmement

24 février 2011

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent huitième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 24 février 2011, à 10 h 20

Président: M. Pedro Oyarce (Chili)

Le Président (*parle en espagnol*): Je déclare ouverte la 1208^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément au calendrier initial que nous connaissons tous, la séance d'aujourd'hui sera consacrée à un échange de vues sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, points que nous traiterons de façon groupée pour des raisons pratiques comme c'est le cas depuis quelques années. Le thème général de la présente séance sera le désarmement nucléaire. Selon le calendrier dont je viens de parler, nous devrions donc reprendre un débat qui a déjà été conduit dans des termes plus généraux sous la présidence canadienne.

Il y a plusieurs semaines, la Conférence a tenu un débat utile sur ce sujet, débat qui, nous l'espérons, constituera une bonne base pour approfondir les discussions, que ce soit à travers les déclarations d'aujourd'hui ou dans nos futurs travaux. Nous prenons note de l'importance accordée aux initiatives unilatérales et multilatérales de désarmement, mais, comme cela a été dit il y a quelques jours, les réductions des arsenaux nucléaires ne peuvent se substituer à un accord multilatéral contraignant nous permettant d'éliminer tout risque et tout danger nucléaire.

Les résolutions de l'Assemblée générale et le plan d'action adopté lors de la récente Conférence d'examen du TNP comportent à l'égard de cette instance, la Conférence du désarmement, des responsabilités en ce domaine. La feuille de route établie lors de la Conférence d'examen comporte des engagements de la part des États dotés d'armes nucléaires qui devraient orienter nos débats à la Conférence du désarmement.

Au niveau multilatéral, comme nous l'avons vu, il existe des avis divergents sur l'approche à adopter. Une option consiste à œuvrer pour une interdiction totale et immédiate des armes nucléaires, et une autre à adopter une méthode progressive. Entre les deux, on trouve l'initiative visant à engager un programme progressif de désarmement suivant un calendrier précis et à conclure un accord concernant la fabrication d'armes nucléaires. Pour nous, il faut engager des discussions de plus en plus ciblées sur les différents aspects, et faire des efforts systématiques et progressifs pour définir les mesures pratiques à prendre. Il semble essentiel de mettre en place des mesures étendues de transparence et de confiance. Il est également envisagé de créer un organe subsidiaire de coordination, un comité spécial qui traiterait de cette question de façon plus participative et plus ciblée dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Il serait intéressant d'entendre vos points de vue sur ces différentes idées, qui ont été à nouveau présentées au cours des dernières semaines écoulées. Y a-t-il de nouvelles idées ou de nouvelles méthodes pour traiter le désarmement nucléaire? À quel calendrier et à quels mandats la Conférence doit-elle se référer en planifiant ses activités à venir? Les États membres de la Conférence du désarmement ont-ils la volonté politique nécessaire pour négocier un programme progressif assorti d'un calendrier concerté multilatéralement en vue de l'élimination complète des armes nucléaires et de l'adoption d'une convention sur les armes nucléaires? Serait-il envisageable de négocier d'abord un accord visant à restreindre l'emploi des armes nucléaires avant de discuter d'une convention visant à interdire ces armes? Les restrictions applicables à l'emploi des armes nucléaires doivent-elles d'abord consister à diminuer le niveau d'alerte opérationnel des arsenaux, avec un moratoire sur ces armes ou avec leur délégitimation? Je vous invite à présenter vos idées, sans nécessairement redire ce que vous avez déjà dit il y a quelques jours, même s'il est parfois politiquement nécessaire, je dois le reconnaître, de réaffirmer certaines positions. Cependant, nous pouvons faire un effort pour retrouver certains aspects. Plusieurs délégations sont inscrites sur la liste des orateurs, et je vais leur donner la parole, mais j'espère que certaines idées ressortiront du débat, car tel est le sens de la séance d'aujourd'hui.

M. So Se Pyong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui parler du désarmement nucléaire, c'est-à-dire du point le plus important de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Actuellement, la communauté internationale doit de toute urgence prévenir une course aux armements dans l'espace, promouvoir un désarmement nucléaire et traduire l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires dans la réalité.

S'il est vrai que deux décennies se sont écoulées depuis la fin de la guerre froide, il est également vrai que le rôle de l'arme nucléaire reste toujours aussi important pour les États qui en sont dotés. En particulier, certaines puissances, qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus perfectionnés et les plus importants au monde, cherchent à élaborer un nouveau plan d'attaques nucléaires contre certains pays, et continuent d'apporter des améliorations qualitatives à leurs armes nucléaires. Ils n'hésitent même pas à prendre des mesures susceptibles de déclencher une nouvelle course aux armements nucléaires, tout en s'efforçant de déployer des armes dans l'espace. Il s'agit là d'un acte irresponsable et arbitraire, en même temps que de la manifestation d'une stratégie hégémonique basée sur la supériorité nucléaire. De tels actes ne sauraient être tolérés. C'est pourquoi la délégation de la République populaire démocratique de Corée estime que la communauté internationale doit prendre toutes les mesures possibles pour éliminer tous les facteurs susceptibles de provoquer une catastrophe nucléaire.

L'objectif du désarmement général ne pourra être atteint que lorsque le désarmement nucléaire sera accompagné de l'élimination totale des armes nucléaires. C'est pourquoi le premier but du désarmement nucléaire doit être d'interdire l'emploi de ces armes et de les éliminer.

Le désarmement nucléaire est pour la survie de l'humanité une condition encore plus directe que la paix et la sécurité du monde. De toutes les armes que recèle notre planète, seules les armes nucléaires échappent à tout mécanisme de contrôle. C'est pourquoi la non-prolifération, si on la considère séparément du désarmement nucléaire, n'apportera rien à l'instauration de la paix et de la sécurité du monde. La République populaire démocratique de Corée n'a de cesse d'appuyer l'élimination complète des armes nucléaires.

C'est dans cette perspective que la priorité doit être accordée à la conclusion rapide d'une convention internationale imposant aux États dotés d'armes nucléaires comme aux États qui n'en sont pas dotés l'obligation d'interdire la mise au point, l'expérimentation, la production, le stockage, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires.

Dans son avis consultatif de juillet 1996, la Cour internationale de Justice a affirmé qu'il existait «une obligation de mener de bonne foi et de conclure des négociations devant conduire à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace».

Les États dotés d'armes nucléaires doivent immédiatement mettre fin aux améliorations qualitatives et à la mise au point des systèmes d'armes nucléaires, et adopter un programme complet assorti d'un calendrier concerté pour la réduction des armes nucléaires et de leurs vecteurs. Il est essentiel de mettre en place un régime de vérification internationale stricte et efficace pour garantir l'irréversibilité de la destruction complète des stocks d'armes nucléaires et du processus de désarmement nucléaire.

Les États dotés d'armes nucléaires ont déclaré qu'ils s'engageaient à éliminer les armes nucléaires pour la première fois lors de la Conférence d'examen réunissant les Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cependant, ils n'ont toujours pas adopté de mesures concrètes en vue de s'acquitter de leurs engagements. Il est impossible de garantir la promotion d'un véritable désarmement nucléaire au moyen des dispositifs juridiques existants.

Ma délégation considère qu'il est essentiel d'entreprendre simultanément des négociations bilatérales et multilatérales sur un désarmement nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires doivent renoncer à leur doctrine fondée sur la première utilisation de ces armes, s'engager à ne pas être les premiers à utiliser l'arme nucléaire, et répondre à l'appel en faveur de négociations ayant pour but de conclure une convention internationale en la matière.

Consciente de ses responsabilités, la République populaire démocratique de Corée poursuivra ses efforts pour faire du désarmement nucléaire une réalité et promouvoir l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, lequel a été affirmé il y a si longtemps déjà par le défunt Président Kim Il-Sung.

M. Roux (Belgique): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement pour votre nomination à la tête de la Conférence du désarmement. Je voudrais également vous remercier tout particulièrement pour les mots de bienvenue que vous avez eus à mon égard. Je suis convaincu, pour ma part, que votre professionnalisme et vos connaissances des rouages du désarmement sont de nature à nous permettre d'aller de l'avant et soyez assuré, Monsieur le Président, que, mon équipe et moi-même, nous vous appuierons tout au long de vos travaux.

Monsieur le Président, j'aurais souhaité pouvoir intervenir lors de la séance du 22 février consacrée au programme de travail. Malheureusement, je n'ai pas pu être présent et je vous prie de m'en excuser. Mais, si vous me le permettez, je souhaiterais d'abord m'exprimer brièvement sur ce sujet, sur le programme de travail.

En remplacement d'un programme de travail incluant un programme d'événements et un mandat pour chaque thème, la Belgique est disposée à envisager l'adoption d'un programme de travail simplifié. Nous sommes disposés à le faire mais à deux conditions: la première étant qu'un accord puisse se dégager dans les meilleurs délais et la deuxième que ce programme simplifié offre à la Conférence du désarmement une réelle perspective de parvenir à entamer des négociations.

Tout en souhaitant voir les discussions de fond se poursuivre, la Belgique encourage donc vivement le Chili à continuer ses consultations au sujet d'un éventuel programme de travail simplifié.

Nous restons ouverts à toutes solutions permettant de progresser, telles que la mise en place d'organes subsidiaires auxquels vous avez fait allusion ce matin dans votre introduction.

En ce qui concerne la thématique qui nous intéresse aujourd'hui, c'est-à-dire la cessation de la course aux armements nucléaires, le désarmement nucléaire et la prévention d'une guerre nucléaire, je souhaite tout d'abord rappeler à chacun de vous que le désarmement et la non-prolifération nucléaires font partie de la politique générale de la Belgique en matière de sécurité internationale et vous rassurer à cet égard.

Le Royaume de Belgique est par ailleurs convaincu que, pour progresser dans ces domaines, il faut adopter à la fois une démarche globale et une méthode graduelle et séquencée.

La non-prolifération, le désarmement et le contrôle des armements, conjointement avec des mesures de confiance, de transparence et de réciprocité, sont des aspects vitaux de notre sécurité collective. Ces questions doivent d'être abordées de manière globale dans le cadre d'une approche holistique.

Les objectifs du Traité de non-prolifération, auxquels la Belgique adhère pleinement, s'inscrivent d'ailleurs dans ce cadre: l'élimination définitive de toutes les armes nucléaires, la non-prolifération des armes nucléaires et la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Toutes les composantes du thème dont nous discutons aujourd'hui ne peuvent pas, même si nous le souhaiterions, être abordées de front avec la même intensité. C'est pourquoi une méthode graduelle, et parfois discrète, axée sur l'obtention progressive de résultats qui favorisent et étendent le consensus international, doit être suivie.

Mais au-delà de la gradualité, c'est aussi la séquence qui importe. Et comme je l'ai indiqué la semaine dernière et comme ma délégation a eu l'occasion de le faire dans le passé, le premier sujet à aborder selon nous demeure le traité sur les matières fissiles.

C'est de cette manière – par une approche globale, graduelle et séquencée – mais aussi en consacrant une attention particulière à la promotion des positions communes au sein de l'Union européenne et à des initiatives adoptées avec d'autres États membres que la Belgique entend contribuer à la progression de nos travaux.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous nous félicitons de l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui par la présidence chilienne d'échanger nos points de vue sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour et, plus généralement, sur la question du désarmement nucléaire. Nous avons fait connaître notre position le mois dernier au cours de la présidence canadienne, mais nous pensons que notre position mérite d'être réaffirmée brièvement pour contrer l'impression selon laquelle un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles serait la seule question prioritaire dont serait saisie la Conférence du désarmement.

La question du désarmement nucléaire n'a pas besoin d'être présentée ici. La Conférence du désarmement a en effet été créée dans le but d'épargner aux nations le fléau d'une guerre nucléaire par le désarmement, de prévenir une telle guerre et d'agir pour sauvegarder la sécurité des peuples. La volonté de l'immense majorité de la communauté internationale de progresser de façon tangible vers un désarmement nucléaire ne fait aucun doute. Les impératifs juridiques, politiques et moraux qui justifient un désarmement nucléaire sont clairs et impérieux. Aucune dissimulation ni aucune logique circulaire ne saurait masquer cette réalité. Objectivement, s'il existe au sein de la communauté internationale un consensus général sur une question de désarmement, c'est bien sur la volonté de progresser vers un désarmement nucléaire.

L'accent qui a été mis sur la non-prolifération était considéré comme une mesure provisoire, le désarmement nucléaire étant, pour sa part, perçu comme l'objectif principal; en tant que tel, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reflète la volonté de la communauté internationale de faciliter le désarmement nucléaire. Malheureusement, on a de plus en plus le sentiment qu'avec la prorogation illimitée du TNP, les États dotés d'armes nucléaires estiment, dans leur grande majorité, qu'ils jouissent du droit permanent de conserver ces armes. Or, aux termes du TNP lui-même, les États dotés d'armes nucléaires ont pris l'engagement sans équivoque d'éliminer leurs armes nucléaires.

Dans ces circonstances, le refus de certains États dotés d'armes nucléaires d'accepter le moindre progrès sur cette question à la Conférence du désarmement est à la fois inexplicable et inacceptable. Nous pourrions examiner tout un éventail d'options et de possibilités à la Conférence du désarmement, si seulement certains États dotés d'armes nucléaires acceptaient que la Conférence du désarmement avance sur la question du désarmement nucléaire. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de comptes rendus concernant les progrès de pourparlers bilatéraux ni de l'insistance sur une approche progressive illusoire. Un véritable processus de désarmement nucléaire, engagé et négocié par la

Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, est absolument primordial. Dans un cadre concerté de sécurité internationale quel qu'il soit, la promotion du désarmement nucléaire continuera à occuper une place prépondérante, et cette instance est l'instrument le mieux adapté pour atteindre cet objectif. Si les puissants peuvent être mus par des pulsions unilatérales, ils ne peuvent néanmoins pas échapper aux impératifs multilatéraux.

Dans son avis historique de 1996, la Cour internationale de justice a estimé que les États étaient soumis à une obligation «de mener de bonne foi et de conclure des négociations devant conduire à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace». Dans le passé, le Groupe des 21 a fait des propositions en vue de créer un comité spécial sur le désarmement nucléaire chargé d'engager des négociations sur un programme progressif d'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis. Travaillons à un accord sur cette question.

M. Khabbaz Hamoui (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Ma délégation est membre du Groupe des 21, lequel a toujours été convaincu du caractère absolument prioritaire du désarmement nucléaire, estimant que, tant que certains continueraient de disposer de ces armes dangereuses, le monde ne jouirait ni de stabilité, ni de tranquillité, ni de paix ni de sécurité.

Le projet de décision contenu dans le document CD/1864, de 2009, rédigé avec précision et compétence par l'Ambassadeur de l'Algérie, a marqué une étape importante dans nos travaux. Cependant, l'évolution du contexte international, particulièrement la violation par certains États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations et la poursuite, par ces mêmes États, de la mise au point de moyens militaires nucléaires et de satellites espions en dehors de tout mécanisme de surveillance, de même que l'exacerbation des tensions dans le monde, particulièrement au Moyen-Orient, nous imposent de réfléchir calmement à la façon de concevoir une nouvelle feuille de route et un cadre solide pour nos travaux.

Je ne m'attarderai pas sur les théories que vous connaissez tous, préférant passer directement aux aspects pratiques que je souhaite aborder.

Il ne fait désormais plus de doute qu'aujourd'hui, beaucoup de pays, comme nous l'avons entendu dans les déclarations du 22 février dernier, seraient plutôt enclins à favoriser la création de sous-comités chargés d'examiner les quatre questions centrales, à savoir le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives, l'arrêt de la production de matières fissiles et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ils souhaiteraient également que les sous-comités en question commencent à travailler immédiatement, conformément au règlement intérieur, et, plus particulièrement, aux articles 28 et 29. Nous nous félicitons de cette approche, et ma délégation reviendra de façon plus détaillée, au cours des séances à venir, sur l'idée sous-jacente à la création de tels sous-comités et sur la façon dont ils pourraient fonctionner.

Ma délégation se félicite de la participation des États observateurs à ce processus d'échanges et de promotion d'une convergence de vues à la Conférence du désarmement, car ces États enrichiront nos discussions par leurs contributions.

Monsieur le Président, nous appuyons vos efforts ainsi que les consultations que vous avez menées avant de prendre la présidence. Nous nous félicitons de votre déclaration liminaire et avons hâte de coopérer étroitement avec vous au cours de votre présidence.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous sommes heureux de voir un membre de notre groupe présider cette auguste instance avec un tel savoir-faire. Soyez assurés de l'entière coopération de notre délégation.

Il n'est pas utile de souligner une fois de plus que nous attachons une grande importance à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation

dans le domaine du désarmement. Puisque la présente séance est consacrée au désarmement nucléaire et étant donné que nous avons déjà exprimé notre position à ce sujet, je voudrais simplement développer cette position de façon plus détaillée.

Au tournant de la deuxième décennie du XXI^e siècle, la sensibilisation du public sur cette question s'est brusquement renforcée. Le public examinera avec vigilance toute action entreprise par les États dotés d'armes nucléaires, et les comportements injustes, autocrates et hypocrites ne déboucheront sur aucune solution viable aux nouveaux défis en matière de sécurité internationale. La recherche de la domination et l'hypothèse erronée selon laquelle la force dicterait le droit ont été fréquemment invoquées par certains États dotés d'armes nucléaires pour développer leurs arsenaux, une tendance qu'ils ont perpétuée y compris au cours des dernières années écoulées au mépris de leurs engagements internationaux. Le spectre de la production, du stockage et de l'amélioration qualitative des armes nucléaires, de même que les menaces grossières proférées par quelques États arrogants s'agissant de l'emploi de ces armes, ont assombri les perspectives de paix et de sécurité internationales pour les États non dotés de telles armes.

Il est particulièrement inquiétant que, selon de récentes révélations, les armes nucléaires seraient encore, aux yeux de certains États possesseurs, une précieuse source de dissuasion. Derrière le magnifique mot d'ordre en faveur de la réduction des armements, ces États font reposer leur sécurité sur la perpétuation des armes nucléaires. Ils sont fossilisés dans le climat de la guerre froide, et leurs calculs stratégiques obéissent aux règles du jeu qui prévalaient à l'époque. Ils sont les apparentes victimes de leur mode de pensée, mais le plus préoccupant est que la sécurité du monde est elle-même otage de ce mode de pensée. Cette politique est la principale cause de l'escalade de la course aux armements, car la dissuasion nécessite de porter aux limites la qualité et la quantité d'armes, une démarche qui alimente à son tour la course aux armements nucléaires.

Au cours des négociations qui ont conduit à l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), un régime intégré et équilibré de droits et d'obligations a été mis en place. Les États non dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas acquérir de telles armes et à soumettre leurs installations à des accords de garanties. En échange, les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas transférer ou mettre au point d'armes nucléaires et à prendre des mesures pratiques de désarmement nucléaire. De plus, tous les États parties au Traité s'engagent à coopérer et à assurer la mise en œuvre des droits inaliénables des États parties en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, de façon non sélective et non discriminatoire. En outre, l'universalité du Traité a été considérée comme un engagement international commun de l'ensemble des États parties.

Depuis 1978, année au cours de laquelle l'Assemblée générale, réunie lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, a confirmé que le désarmement nucléaire était la priorité absolue du programme de désarmement, la communauté internationale a dû attendre plus de deux décennies avant d'assister à une approbation comparable de l'objectif qu'elle s'était fixé de longue date, laquelle s'est exprimée dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Les mesures pratiques adoptées par consensus lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000 forment encore les engagements de base pour parvenir à l'objectif final et urgent de la communauté internationale, à savoir un désarmement nucléaire complet. La violation de ces engagements par certains pays ne peut être tolérée.

Avec l'adoption de mesures raisonnables lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000, en particulier «l'engagement sans équivoque de la part des États dotés d'armes nucléaires à parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires et par là même au désarmement nucléaire» que tous les États parties se sont engagés à réaliser en vertu de l'article VI du TNP, les espoirs de mise en œuvre de cet aspect fondamental du TNP ont été

restaurés. Les mesures rationnelles entrant dans le cadre des efforts systématiques et progressifs visant à mettre en œuvre l'article VI du TNP ont été considérées comme la réalisation la plus importante de la Conférence d'examen de 2000 dans le domaine du désarmement nucléaire.

Depuis la Conférence d'examen du TNP de 2000, l'évolution de la situation sur le front du désarmement nucléaire n'est guère engageante. En dépit de l'obligation qui incombe aux États dotés d'armes nucléaires au titre de l'article VI et des engagements qu'ils ont pris en 1995 et 2000, la poursuite de la mise au point et du déploiement de milliers d'ogives nucléaires par ces États continuent de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale s'est félicitée de la signature du nouveau Traité START, mais les réductions stipulées dans ce traité sont loin de répondre aux attentes internationales pour des mesures concrètes en vue de l'élimination complète des armes nucléaires. Le Traité ne prend pas pleinement en compte les principes de «transparence accrue», de «réduction du rôle des armes nucléaires» et d'«irréversibilité», auxquels les États dotés d'armes nucléaires ont souscrit lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000.

Lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000, les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à procéder à de «nouvelle réduction des armes nucléaires non stratégiques sur la base d'initiatives unilatérales et dans le cadre du processus de réduction des armes nucléaires et de désarmement nucléaire». Malgré cela, les États dotés d'armes nucléaires n'ont aucune mesure concrète pour réduire les armes nucléaires tactiques. Récemment, les responsables des États dotés d'armes nucléaires ont promis de réduire de 80 % leurs arsenaux nucléaires. La communauté internationale a, à juste titre, espéré qu'une telle déclaration conduirait à une mise en œuvre transparente. Il convient également de souligner que toute réduction des armes nucléaires, stratégique ou non stratégique, doit être réalisée de façon vérifiable et irréversible. Inutile de dire qu'une telle réduction des armements nucléaires ne remplacera jamais l'obligation principale qui incombe aux États dotés d'armes nucléaires, à savoir l'élimination totale de ces armes aux termes d'un instrument juridiquement contraignant.

Aujourd'hui, alors que des centaines de millions de dollars sont investis dans des projets destinés à mettre au point de petites armes nucléaires, des «bunker busters», certains affirment que ces projets ne sont que de simples programmes de recherche. La communauté internationale a pour tâche urgente de répondre aux préoccupations des États non dotés d'armes nucléaires s'agissant de la mise au point et du déploiement de nouvelles armes nucléaires et de leurs vecteurs, et d'y répondre en envisageant l'adoption d'une décision visant à interdire la mise au point et la fabrication de nouvelles armes nucléaires, particulièrement de petites armes nucléaires, et à interdire également la construction, dans le pays même comme à l'étranger, de nouvelles installations en vue de mettre au point, fabriquer et déployer des armes nucléaires et des vecteurs.

De plus, la communauté internationale demeure réellement préoccupée par la prolifération verticale des armes nucléaires, leur transfert vers d'autres pays et leur déploiement sur le territoire d'États non dotés d'armes nucléaires, une situation qui contribue à abaisser le seuil de recours à l'arme nucléaire et à exacerber le risque de voir de telles armes inhumaines être employées dans des conflits classiques et contre des États non dotés de telles armes et parties au Traité. Phénomène étrange, non contents de ne rien faire pour éliminer totalement leurs arsenaux et de n'accorder aucune garantie de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires, certaines puissances nucléaires brandissent la menace d'être les premiers à employer ces armes.

Conformément à l'article premier du TNP, «tout État doté d'armes nucléaires qui est partie au Traité s'engage à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles

armes ou de tels dispositifs explosifs». En violation de cette obligation, des centaines d'armes nucléaires et de vecteurs ont été et sont encore déployés dans d'autres pays et au sein des forces aériennes d'États non dotés d'armes nucléaires, sous le couvert d'alliance militaire. Dans ce contexte, les États non dotés d'armes nucléaires sont également très préoccupés par l'échange de moyens nucléaires entre États dotés d'armes nucléaires et entre des États dotés d'armes nucléaires et des États qui ne sont pas parties au Traité.

La communauté internationale n'a eu de cesse de réitérer son appel mondial et inconditionnel en faveur de la pleine mise en œuvre, par les États dotés d'armes nucléaires, de leur engagement sans équivoque d'accomplir l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires et de créer le mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre, par ces mêmes États, des 13 mesures pratiques adoptées par consensus lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Nous attendons des États dotés d'armes nucléaires qu'ils participent de bonne foi aux négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement, cette instance étant la plus appropriée pour la tenue de telles négociations.

Nous continuons de croire en la nécessité de négocier un programme progressif en vue de l'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis, comprenant une convention sur les armes nucléaires. Dans ce contexte, nous appelons une nouvelle fois à la création, en priorité et dès que possible, d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence du désarmement. Ces négociations devront conduire à l'interdiction légale, une fois pour toutes, de la possession, de la mise au point, du stockage et de l'emploi des armes nucléaires par quelque pays que ce soit, et prévoir la destruction de ces armes abjectes. En attendant la conclusion d'une convention sur les armes nucléaires comparable à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction, les États dotés d'armes nucléaires doivent honorer l'obligation qui leur incombe au titre du TNP, et mettre immédiatement un terme:

- À toute activité visant à mettre au point des armes nucléaires et à toute recherche en la matière;
- À toute menace de l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés de telles armes;
- À la modernisation de leurs armes et installations nucléaires;
- Au déploiement d'armes nucléaires sur le territoire d'autres pays;
- Au maintien de leurs armes nucléaires au niveau d'alerte maximal.

M^{me} Adamson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*): Merci beaucoup, Monsieur le Président, de nous avoir permis de bien commencer la semaine. Je serai très brève, car j'ai fait plusieurs longues déclarations au titre des points 1 et 2 de l'ordre du jour au cours de la présidence canadienne, et j'ai commencé chaque déclaration, quel qu'en soit l'objet, en réaffirmant notre vision d'un monde sans armes nucléaires. Je voudrais simplement rappeler une nouvelle fois notre position pour mémoire. Je voudrais également commenter, dans le contexte du programme de travail, les points de vue selon lesquels la question du Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles serait la seule question qui nous préoccupe tous. Cela est absolument faux. Lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, les États parties se sont mis d'accord sur 22 mesures de désarmement nucléaire, qui n'ont pas rencontré l'opposition des États dotés d'armes nucléaires. En fait, ces États ont participé au processus d'élaboration de ces mesures. L'Ambassadeur Soares n'a de cesse de nous rappeler, à juste titre, les engagements qui ont été pris, nous incitant à les mettre en œuvre. Ces 22 mesures reprennent un certain nombre d'aspects essentiels du travail de la Conférence du

désarmement, auxquels elles font référence dans le contexte d'un programme de travail équilibré et complet, ce qui m'amène à ma deuxième remarque.

Nous avons été saisis d'un programme de travail équilibré, sous la forme de la proposition énoncée dans le document CD/1864, puis dans le document CD/1889. Mon pays ne s'est opposé à aucune de ces propositions. Nous sommes disposés à avancer sur la base de ces documents. Je tiens par conséquent à indiquer, pour mémoire, que nous sommes prêts à travailler sur l'ensemble des questions centrales, ce que nous avons fait savoir au cours des séances qui se sont déroulées sous la présidence du Canada. Je ne considère pas comme quantité négligeable les 22 points qui figurent dans le plan d'action élaboré lors de la Conférence d'examen du TNP. Il s'agit au contraire d'une vaste entreprise, et nous sommes conscients des responsabilités qui sont les nôtres. Chacun ici sait qu'il existe un programme de travail équilibré qui a été négocié au niveau des groupes régionaux. Ce n'est pas mon pays, un État doté d'armes nucléaires, qui fait obstacle à ce programme de travail.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*): La délégation algérienne ne prendra pas trop de temps, car l'Ambassadeur Jazaïry s'est déjà longuement exprimé sur notre position lors de la séance du 1^{er} février 2011.

Nous ne parlerons pas des textes de référence politiques et juridiques dans lesquels il est indiqué que les armes nucléaires doivent être interdites, car ces textes font référence à une obligation plutôt qu'à un choix. Depuis que l'Assemblée générale a adopté sa première résolution, en 1946, des textes de référence ont été ajoutés, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont il faut souligner l'article VI, l'avis consultatif que la Cour internationale de Justice a rendu en juillet 1996, le document final adopté par l'Assemblée générale à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, document connu sous le nom de Décalogue, et les divers engagements pris dans le contexte des conférences d'examen du TNP.

Je tiens à réaffirmer que tous ces textes disposent que le désarmement nucléaire constitue une obligation de négocier et d'atteindre des résultats, et pas uniquement une option. Au cours des dernières années écoulées, certaines voix se sont élevées et certains événements se sont produits pour appeler à un monde sans armes nucléaires. Ces aspirations ne sont pour l'heure que des espoirs, car les politiques et les doctrines nucléaires adoptées par certains États dotés de ces armes continuent d'accorder à l'arme nucléaire une place prépondérante dans les stratégies de défense de leur territoire et de leurs intérêts vitaux. Ces politiques font peser un doute sur la crédibilité des mécanismes de non-prolifération.

L'Algérie pense que le meilleur moyen d'éliminer la menace que constituent les armes nucléaires, héritage regrettable et persistant de la guerre froide, consiste à adopter des règles internationales destinées à imposer une interdiction générale de ces armes à travers un instrument juridique international contraignant, non discriminatoire et multilatéral.

Il est grotesque de considérer comme légitimes les armes qui sont aussi les plus destructrices au monde. Dans ce contexte, des efforts doivent être entrepris pour définir un ensemble de mesures concrètes, comprenant un calendrier concerté, en vue de l'élimination totale de ces armes conformément aux engagements pris par les puissances nucléaires lors de la dernière Conférence d'examen du TNP, particulièrement en prenant en compte les efforts qu'elles ont entrepris pour éliminer leurs propres armes nucléaires. Sur cette base, l'Algérie considère qu'il est nécessaire de créer un organe subsidiaire de la Conférence chargée de traiter cette question dans le contexte d'un programme pratique, complet et équilibré, prenant en compte l'ensemble des préoccupations des membres de la Conférence.

Le projet de décision contenu dans le document CD/1864, adopté en 2009, est un excellent point de départ pour les efforts destinés à permettre à la Conférence de s'acquitter de ses obligations et de jouer le rôle qui lui revient dans l'établissement de la paix et de la sécurité du monde.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Nous le savons, le Secrétaire général a parlé de solutions nouvelles pour parvenir à un monde sans armes nucléaires. Le Président des États-Unis a souvent évoqué cette question; il a parlé, bien sûr, de la solution d'une convention globale unique, et il a aussi évoqué la possibilité d'une série de mesures de renforcement mutuel. Toutefois, je ne crois pas que je surprendrai qui que ce soit si je dis que mon gouvernement est fermement convaincu que la deuxième solution est la meilleure façon de procéder, et c'est sur elle que nous avons concentré tous nos efforts. Aujourd'hui, un certain nombre de remarques ont été adressées aux États dotés d'armes nucléaires. Bien entendu, je laisserai les autres États possesseurs d'armes nucléaires parler pour eux-mêmes, mais je voudrais simplement dire que c'est pour moi un honneur de représenter un président et une secrétaire d'État qui sont des multilatéralistes si engagés, qui souhaitent utiliser les institutions multilatérales telles que la Conférence du désarmement pour prendre les mesures nécessaires en vue de débarrasser le monde de l'arme nucléaire.

En ce qui concerne un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, nous pensons qu'un tel traité s'inscrit dans cette approche progressive dont il représente la prochaine étape, une étape qui aurait dû être franchie il y a des années. Il y a des années que ce traité est inscrit sur l'agenda international, et nous espérons sincèrement pouvoir nous saisir de cette question. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires parle d'un désarmement nucléaire général et complet, objectif qui doit être partagé par nous tous, et nous y sommes profondément attachés. Nous sommes fiers d'avoir toujours et scrupuleusement défendu les dispositions de ce traité. En effet, nous croyons également qu'il est important de contraindre les États qui violent ce traité auquel nous sommes si attachés à rendre des comptes.

Il a également été question du nouveau Traité START, dont nous avons la faiblesse de penser qu'il constitue une autre dimension importante de cette approche progressive. Il a été question de progrès infimes des négociations bilatérales. Je crois que mes collègues russes peuvent se joindre à moi pour confirmer que, par exemple, les négociateurs ont travaillé sept jours sur sept ici à Genève, souvent tard en soirée. Il est évident que la négociation des différentes mesures demande du temps. Comme vous le savez, mon gouvernement, qui repose sur une démocratie, doit soumettre au Sénat tous les accords juridiquement contraignants qu'il conclut. Ce processus demande du temps, mais il constitue une composante importante du processus démocratique. Je crois donc que ce processus progressif reflète les véritables aspirations des démocraties du monde entier. Il va sans dire que le nouveau Traité START n'a jamais été conçu comme une fin en soi.

Il a également été question des armes nucléaires tactiques. Lorsqu'il a promulgué le Traité, le Président Obama a parlé d'engager dans les douze mois qui viennent des négociations sur les armes stratégiques et non stratégiques déployées ou non déployées. Nous sommes donc déterminés à atteindre l'objectif d'un désarmement nucléaire, et nous croyons réellement qu'il peut être atteint à travers une approche progressive. Nous croyons qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles doit être la prochaine étape et, si nous devons ouvrir de telles négociations demain, ces négociations pourraient bien, elles, être particulièrement laborieuses, car les problèmes à résoudre sont très nombreux, multiples et importants. Par exemple, la réunion parallèle organisée par nos collègues australien et japonais a démontré une nouvelle fois la complexité des problèmes que nous devons résoudre.

J'espère donc, je le répète, que nous pourrons engager dès que possible de telles négociations à la Conférence et que nous pourrons tous poursuivre ensemble les efforts progressifs et pluridimensionnels requis de la part de la Conférence et d'autres instances dans le monde. Pour notre part, nous y sommes très déterminés. Nous sommes bien entendu très intéressés par toutes les idées concernant la façon dont une convention sur les armes nucléaires pourrait fonctionner. Comment serait-elle vérifiée? Comment résoudre les problèmes de respect et de non-respect, etc.?

Cela étant, nous croyons qu'une approche progressive est la meilleure façon d'aller de l'avant, et nous souhaitons ardemment franchir ces étapes, que ce soit ici à la Conférence ou dans le cadre d'autres instances dans le monde, bilatéralement ou multilatéralement.

M. Suda (Japon) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président, de nous donner cette occasion de nous livrer à des échanges constructifs sur des questions aussi importantes. Il est certain que le Japon a fait sien l'objectif d'une élimination complète des armes nucléaires. Nous souhaitons participer à des discussions à plus long terme sur ce à quoi pourrait ressembler un cadre multilatéral de désarmement nucléaire ou, comme cela est souvent évoqué, une convention sur les armes nucléaires lors de l'ultime phase de ce processus.

J'ai également écouté avec attention vos remarques liminaires, dans lesquelles vous avez évoqué un certain nombre de sujets importants, notamment la possibilité de limiter l'emploi des armes nucléaires, les questions de niveau d'alerte et autres. Le Japon est également disposé à débattre de toutes ces questions à la Conférence du désarmement et au cours de toute autre instance. Dans ce contexte, je crois que la nouvelle *nuclear posture review* annoncée l'année dernière par l'Administration des États-Unis marque un tournant positif et encourageant de la part d'une puissance nucléaire très influente. Cependant, l'élimination totale ne pourra être réalisée en peu de temps ou par une convention unique. Ce processus requiert des étapes nombreuses et concrètes. Parmi toutes les étapes requises, il est évident que l'arrêt de la production d'armes nucléaires est une étape fondamentale. Il est donc évident que la Conférence du désarmement doit, de toute urgence, engager la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous ne contribuerions en rien au progrès vers l'élimination totale des armes nucléaires si nous nous contentions de continuer à discuter du désarmement nucléaire en général et des autres questions en général également, sans entamer de véritables négociations sur l'interdiction totale de la fabrication de matières fissiles pour les armes nucléaires.

C'est pourquoi, comme il a été décidé lors de la Conférence d'examen du TNP, et comme il ressort du Document final de cette conférence et de nombreuses résolutions adoptées l'année dernière par l'Assemblée générale des Nations Unies, j'espère que nous pourrons décider dès que possible – non, pas dès que possible, mais immédiatement – d'établir un mandat de négociation pour un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et de créer des groupes de travail chargés d'examiner toutes les autres questions importantes. Comme je l'ai déjà dit, nous croyons que les propositions contenues dans les documents CD/1864 et CD/1889 forment une bonne base à cette fin.

M. Novokhatskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Pour nous, une des priorités du désarmement consiste à rendre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) durable, plus solide, plus efficace et universel. Nous nous félicitons des résultats de la Conférence d'examen qui s'est déroulée en mai dernier, lorsque, pour la première fois depuis 2000, la Conférence est parvenue à adopter par consensus une liste de mesures spécifiques, un plan d'action, renfermant des lignes directrices en vue de renforcer le régime institué par le TNP sur la base d'un fragile équilibre entre non-prolifération, désarmement nucléaire et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

La Fédération de Russie prend des mesures concrètes pour promouvoir le désarmement nucléaire. Elle respecte de bonne foi ses engagements en la matière, conformément aux accords bilatéraux qu'elle a signés et à l'article VI du TNP. Vous avez déjà été informés à plusieurs reprises de l'achèvement du processus de ratification du Traité START conclu entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique au prix de difficultés considérables, particulièrement pour les négociateurs russes et américains. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre du nouveau traité nous aidera à promouvoir la stabilité internationale et à consolider le régime de non-prolifération nucléaire. Elle ouvrira également la voie à la poursuite du désarmement nucléaire dans un contexte élargi et avec la participation d'autres États dotés de telles armes aux efforts russo-américains. À cet égard, il importe également que les États non dotés d'armes nucléaires respectent leurs obligations de non-prolifération dans le but d'instaurer un environnement propice à un véritable désarmement, notamment nucléaire.

S'agissant de l'élimination des armes nucléaires, nous ne pouvons parler, je crois, que de l'objectif final d'un désarmement général et complet dans des conditions propres à renforcer la stabilité stratégique et la stricte observance du principe de sécurité égale pour tous. D'autre part, selon nous, il convient notamment de poursuivre le processus de désarmement nucléaire et de permettre à l'ensemble des États dotés de ces armes de joindre progressivement leurs efforts à ceux de la Fédération de Russie et des États-Unis, de prévenir l'implantation d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, et de résoudre, simultanément, d'autres problèmes internationaux, y compris les conflits régionaux.

Le Président (*parle en espagnol*): Je n'ai plus d'orateur sur ma liste. Si j'ai bien compris, au cours de la présidence canadienne, les délégations ont déjà eu l'occasion de faire des déclarations générales. L'idée sous-jacente aux débats qui doivent suivre est de débattre de la façon la plus détaillée possible, mais je comprends que cela ne va pas sans poser de problèmes. En fait, les positions doivent nécessairement être réaffirmées.

Mon attention est appelée sur deux points. Le premier concerne la nécessité d'accorder la priorité à la poursuite des efforts que nous avons entrepris pour trouver un moyen d'engager un travail de fond. Ce point a un rapport direct avec le débat de mardi dernier et les observations qui ont été faites à cette occasion concernant un programme de travail. En d'autres termes, nous devons rechercher une approche pratique susceptible de nous permettre, comme cela a déjà été évoqué ici, de créer un comité, un organe subsidiaire ou une autorité chargés d'examiner les aspects techniques sur lesquels nous avons déjà entendu un exposé en 2010 et pour lesquels un ambassadeur du Chili a déjà agi en tant que coordonnateur en 2009. C'était ma première remarque. Deuxièmement, je demeure persuadé que nous devons nous employer à orienter nos échanges de façon à nous préparer à entreprendre dès que possible notre travail de fond. Voilà les deux idées que je tenais à exprimer aujourd'hui, et j'espère que jeudi prochain, c'est-à-dire dans huit jours, nous pourrons nous concentrer davantage sur les aspects techniques d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Avant de lever la séance, je voudrais vous informer des activités prévues pour la Conférence la semaine prochaine. Lundi matin, le 28 février, nous accueillerons le Président de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche et le Vice-Premier Ministre de la Bulgarie. Cette séance plénière commencera à 11 heures – je le répète, à 11 heures – et nous écouterons d'abord le Président de l'Assemblée générale, puis le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, et, enfin, le Vice-Premier Ministre de la Bulgarie. Il est ensuite envisagé d'avoir un bref moment d'échange, qui se limitera probablement à quinze ou vingt minutes. Je crois que ce moment nous offrira une bonne occasion de faire part aux délégations de nos préoccupations ou de nos messages concernant le rôle et la responsabilité de l'Assemblée générale tels qu'ils sont soulignés dans la résolution 65/93 sur le suivi de la réunion de haut niveau de septembre 2010 et aussi le travail de la Première Commission en général.

J'ai appris que le Président de l'Assemblée générale souhaitait entendre les commentaires spécifiques des délégations sur ces questions. Le temps sera bien évidemment limité, mais je crois que c'est là une bonne occasion.

Dans l'après-midi, le Président de l'Assemblée générale aura un bref entretien avec les représentants des pays qui s'apprêtent à présider la Conférence cette année. Il a sollicité cet entretien, et il sera très bref. Il y aura également une séance dans l'après-midi – le secrétariat me corrigera si je fais erreur – au cours de laquelle nous écouterons le Vice-Ministre des affaires étrangères du Mexique.

Le mardi 1^{er} mars, nous aurons une séance le matin et une l'après-midi, au cours desquelles plusieurs dignitaires s'adresseront à la Conférence. Le nombre d'orateurs inscrits sur la liste requiert la tenue d'une séance supplémentaire l'après-midi.

Le jeudi 3 mars, nous poursuivrons le débat consacré à la question de l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et, s'il n'y a pas d'autres observations, nous allons lever la séance d'aujourd'hui.

M. Khelif (Algérie): En ce qui concerne la séance plénière de jeudi prochain, portera-t-elle sur le traité relatif aux matières fissiles ou sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, avec l'accent mis sur ce traité?

Le Président (*parle en espagnol*): Comme nous l'avons expliqué en présentant le calendrier provisoire, la séance portera sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour. Le document indique «general focus», ce qui signifie que l'accent sera mis sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. S'il est vrai que cette proposition émane de la présidence, vous savez évidemment qu'aux termes de l'article 30, vous êtes totalement libres de parler de ce point ou de n'importe quel autre point au cours de n'importe quelle séance. Y a-t-il des observations? Si tel n'est pas le cas, la séance est levée.

La séance est levée à 11 h 25.